



Civil Aviation

Aviation civile

INTERNAL PROCESS BULLETIN

BULLETIN INTERNE DE PROCÉDURES

ATTENTION:

PRAIRIE AND NORTHERN REGION CIVIL AVIATION STAFF MEMBERS INVOLVED IN THE APPROVAL OF MANUALS OF TRANSPORT CANADA CIVIL AVIATION (TCCA) CERTIFICATED ENTERPRISES

À L'ATTENTION DES :

MEMBRES DU PERSONNEL DE L'AVIATION CIVILE DES PRAIRIES ET DU NORD QUI APPROUVENT LES MANUELS DES ENTREPRISES CERTIFIÉES DE TRANSPORTS CANADA, AVIATION CIVILE (TCAC)

Alternate Procedures For The Approval Of Amendments To Manuals In Accordance With CARs 703.104, 704.120, 705.134, 706.08 and CAR 573.10

Autres procédures pour l'approbation des modifications aux manuels conformément aux paragraphes 703.104, 704.120, 705.134, 706.08 et 573.10 du RAC

DOCUMENTS AFFECTED:

Transport Canada Publication (TP) 4711

DOCUMENTS À MODIFIER :

Publication de Transports Canada (TP) 4711

PURPOSE:

The purpose of this bulletin is to provide guidelines for a trial project in Prairie and Northern Region to evaluate the effectiveness of an alternate process for the approval of amendments to manuals.

OBJET :

Le présent bulletin a pour objet de fournir des lignes directrices dans le cadre du projet pilote effectué dans la Région des Prairies et du Nord en vue d'évaluer l'efficacité d'un autre processus d'approbation des modifications aux manuels.

DOCUMENTS:

TCCA certification activities in relation to CAR Part VII AOC holders are conducted in accordance with Transport Canada Publication (TP) 4711.

DOCUMENTS :

Les activités de certification de TCAC qui visent les titulaires d'un certificat d'exploitation aérienne (CEA) en vertu de la partie VII du *Règlement de l'aviation canadien* (RAC) sont menées conformément à Publication de Transports Canada (TP) 4711.

BACKGROUND / DISCUSSION:

The issue of levels of service related to the approval of manuals has been a regular topic of discussion between Transport Canada and the civil aviation industry. In an effort to address this issue and improve the efficiency of the manual approval process, Transport Canada has reviewed its processes and in some cases streamlined the activity, the AOC certification process for example.

TCCA is proposing additional activities to address this issue and to make this process more efficient. Commencing in April 2015, the Prairie and Northern region (PNR) will start a pilot project that offers select enterprises the opportunity to amend, implement and utilize amendments to their approved manuals. Participants will be required to develop an approved process for the amendment of Manuals in keeping with the requirements of this IPB.

The trial project will be limited in scope (no more than 6 enterprises).

In addition to the pilot project TCCA has proposed a review of all certification and service activities carried out by TCCA personnel. In March 2015, TCCA will convene the Transport Canada Civil Aviation Certification of Aviation Organizations and Service Review Project.

Data received from the PNR trial project will be forwarded to the Chairs of the Transport Canada Civil Aviation Certification of Aviation Organizations and Service Review Project for their consideration.

The National Civil Aviation Management Executive (NCAMX) will review the data to determine whether a broader expansion of the project regionally or nationally should be considered. Additionally, NCAMX will decide whether a permanent regulatory change should be made.

BACKGROUND / DISCUSSION:

La question des niveaux de service liée à l'approbation des manuels est souvent abordée lors des discussions entre Transports Canada et l'industrie de l'aviation civile. Afin de régler cette question et d'améliorer l'efficacité du processus d'approbation des manuels, le Ministère a examiné ses processus et a simplifié ses activités dans certains cas, par exemple, le processus de certification d'exploitation aérienne.

TCAC propose des activités supplémentaires afin de régler cette question et d'accroître l'efficacité du processus. En avril 2015, la Région des Prairies et du Nord (RPN) lancera un projet pilote qui offrira aux entreprises retenues la possibilité de changer, de mettre en œuvre et d'utiliser des modifications à leurs manuels approuvés. Les participants devront élaborer un processus approuvé pour modifier les manuels en respectant les exigences de ce bulletin interne de procédures (BIP).

La portée du projet pilote sera limitée (participation d'un maximum de six entreprises).

En outre le projet pilote, TCAC a proposé un examen de l'ensemble des activités de certification et de prestation de services effectuées par le personnel de TCAC. En mars 2015, TCAC convoquera les responsables du projet d'examen de la certification des organisations de l'aviation et de la prestation de services de TCAC.

Les données du projet pilote de la RPN seront transmises aux présidents du projet d'examen de la certification des organisations de l'aviation et la prestation de services aux fins d'étude.

Le Conseil national de la direction de la gestion de l'aviation civile (CNDGAC) examinera les données afin de décider s'il est nécessaire d'élargir la portée du projet à l'échelle régionale et nationale. Le CNDGAC décidera également s'il convient d'apporter une modification réglementaire permanente.

- RDIMS Document number /
Numéro du document du SGDDI : 10507306

- File Classification Number /
Numéro de dossier de classification : Z 5000-36
(For internal use only - Pour usage interne seulement)

POLICY STATEMENT:

In order to implement a simplified process for approving Company Operations Manuals and associated chapters, Maintenance Policy Manuals and maintenance control Manuals, TCCA will introduce a revised process applicable to select companies operating in PNR.

The trial project will apply initially to the COM, MCM and MPM. Consideration will be given to extending the manual amendment process approval to other documents such as MELs and operating specifications depending on the enterprise's success in the trial project.

Participants in this pilot project may make amendments to all or some of their approved manuals through the use of their approved process. In effect, the trial project provides the enterprise with the authority to amend and implement changes to their manual immediately.

The enterprise will still be required to send TCCA a copy of all amendments to Manuals and other related documentation to ensure TCCA holds an updated copy.

TCCA will select the enterprises participating in this project in the following manner. In order to qualify for the pilot project the enterprise must be able to meet the requirements outlined in this IPB, be recommended by the responsible PI(s) and TTL and must be selected by PNR senior management (Associate Director Operations - ADOs) for participation in the trial project.

Selection Criteria:

To assist in the selection of candidates, PI(s) and TTLs are encouraged to consider some or all of the following criteria to determine the enterprise's suitability for the project:

- The enterprise's surveillance record as per previous surveillance reports. The review should consider whether:
 - CAPs have been completed on time and in a satisfactory manner.
 - Past surveillance reports reveal only minor or moderate findings.
 - Major systemic findings have been resolved in an effective manner.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE :

En vue de mettre en œuvre un processus simplifié pour approuver les manuels d'exploitation de la compagnie (MEC) et les chapitres connexes, les manuels de politiques de maintenance (MPM) ainsi que les manuels de contrôle de la maintenance (MCM), TCAC instaurera un processus révisé aux fins d'utilisation par les entreprises sélectionnées de la RPN.

Au début, le projet pilote visera les MEC, les MPM et les MCM. On envisagera également la possibilité d'appliquer le processus d'approbation des modifications aux manuels à d'autres documents, comme la liste minimale d'équipements (LME) et les spécifications d'exploitation, selon le succès de l'entreprise dans le cadre du projet pilote.

Les participants au projet pilote peuvent apporter des modifications à l'ensemble ou à certains de leurs manuels d'approbation en utilisant leur processus approuvé. Le projet pilote autorise les entreprises à modifier ou à mettre en œuvre des changements à leur manuel immédiatement.

Les entreprises devront continuer à envoyer à TCAC une copie de toutes les modifications qu'ils ont apportées à leurs manuels ou à d'autres documents connexes afin de s'assurer que TCAC détient une copie à jour.

TCAC choisira les entreprises qui participeront à ce projet de la manière décrite ci-dessous. Afin d'être admissible au projet pilote, une entreprise doit être en mesure de satisfaire aux exigences décrites dans le présent BIP, doit être recommandée par un ou plusieurs inspecteurs principaux et chefs d'équipe technique responsables, et doit être sélectionnée par un membre de la haute direction de la RPN (directeur associé des Opérations – DAO).

Critères de sélection :

Afin de faciliter le processus de sélection, les IP et les CET doivent tenir compte de certains ou de l'ensemble des critères suivants en vue d'évaluer la pertinence d'une entreprise à participer au projet :

- Le dossier de surveillance de l'entreprise est conforme aux rapports de surveillance précédents. L'examen doit tenir compte de ce qui suit :
 - les plans de mesures correctives (PMC) ont-ils été remplis à temps et de manière satisfaisante?
 - Les résultats des rapports de surveillance antérieurs ont-ils seulement révélé des constatations mineures ou modérées?

- RDIMS Document number /
Numéro du document du SGDDI : 10507306

- File Classification Number /
Numéro de dossier de classification : Z 5000-36
(For internal use only - Pour usage interne seulement)

- The enterprise's National Aviation Safety Information Management System (NASIMS) risk score. Is the score at an acceptable level (generally the score results in a 3 year cycle) or have there been major changes in the NASIMS score in the past 12 months.
- The enterprise's willingness to participate in a pilot project and to be subject to additional surveillance activities as required.
- Does the enterprise have an approved quality assurance program in accordance with CAR 573.09 or CAR 706.07?
- Has the enterprises voluntarily implemented a QAP?
- The enterprise's ability to establish and maintain effective processes including a manual amendment process that meets the requirements of this IPB.

Manual Amendment Process Requirements

The enterprise will submit for TCCA approval a process for the amendment of manuals that reflects the requirements of this IPB. The process should describe the requested scope of the changes being made under the approved process.

The scope of the manual amendment will **not** involve a significant change to enterprise operations or activities. Such as, but not limited to:

- the introduction of a new aircraft type,
- a transition from day VFR to night IFR operations or
- a change in AMO ratings.

The scope of the manual amendment privileges may be extended at the discretion of the PI(s) based on the enterprise's effective implementation and use of the manual amendment process.

- Les importantes constatations systémiques ont-elles été réglées de manière efficace?

- La note de risque du système de gestion d'information nationale sur la sécurité aérienne (SGINSA) de l'entreprise : si la note se situe à un niveau acceptable (habituellement la note obtenue après un cycle de trois ans), ou s'il y a eu des changements importants à la note du SGINSA au cours des 12 derniers mois.
- La disposition de l'entreprise à participer au projet pilote et à des activités de surveillance supplémentaires au besoin.
- L'entreprise possède-t-elle un programme d'assurance de la qualité approuvé en vertu du RAC 573.09 ou du RAC 706.07?
- L'entreprise a-t-elle volontairement mis en œuvre un programme d'assurance de la qualité (PAQ)?
- La capacité de l'entreprise à établir et à maintenir des processus efficaces, y compris un processus de modification des manuels qui satisfait aux exigences du présent BIP.

Exigences relatives au processus de modification des manuels

L'entreprise présentera à TCAC un processus de modification des manuels qui tient compte des exigences du présent BIP aux fins d'approbation. Le processus devrait décrire la portée requise des changements apportés dans le cadre du processus approuvé.

La portée des modifications apportées aux manuels n'entraînera **pas** un changement profond au niveau des activités de l'entreprise. Ces modifications comprennent sans toutefois s'y limiter ce qui suit :

- l'introduction d'un nouveau modèle d'aéronef;
- la transition d'opérations VFR de jour à des opérations VFR de nuit;
- un changement aux notes des OMA.

Les privilèges liés à la portée des modifications apportées aux manuels peuvent être prolongés à la discrétion des IP en fonction de l'efficacité de la mise en œuvre et de l'utilisation du processus de modification des manuels par l'entreprise.

The process should include:

- management control procedures,
- quality assurance procedures as applicable,
- training as required,
- documentation control procedures, and
- the enterprise's certificates and manuals this will apply to.

TCCA Process Acceptance

In order to be accepted for the pilot project the TCCA principal inspector(s) (PIs) will review the manual approval process and approve or reject the process.

Where the enterprise holds more than one certificate a joint team including (as necessary) Flight Operations, Cabin Safety and Airworthiness will complete the approval process.

Enterprises receiving approval from TCCA may proceed to implement and use the process for amendments to Manuals.

Enterprises that do not receive TCCA approval will work with TCCA to improve the process and receive approval. In addition to the initial submission, the enterprise will be given one additional opportunity to submit process amendments. Should the additional submission not be satisfactory the enterprise will no longer be eligible for the pilot project.

TCCA Surveillance

TCCA will monitor through planned surveillance the following:

- the use of the process;
- the quality of amendments to manuals;
- the effectiveness of the process,
- the application of quality assurance procedures to the manual amendment process, as applicable; and
- improvements, as required, to the process resulting from internal quality assurance audit findings or other findings.

In cases where the enterprise is not scheduled for planned surveillance until 2016 a process inspection will be used to monitor the latter.

Le processus devrait comprendre ce qui suit :

- des procédures de contrôle de la gestion;
- des procédures d'assurance de la qualité, au besoin;
- de la formation, au besoin;
- des procédures de contrôle des documents;
- les certificats et les manuels des entreprises concernées..

Acceptation du processus de TCAC

Afin d'être accepté dans le cadre du projet pilote, le processus d'approbation des manuels doit être examiné par les IP de TCAC, qui l'approuvera ou le rejettera.

Lorsqu'une entreprise détient plus d'un certificat, une équipe mixte composée (au besoin) de responsables des Opérations aériennes, de la Sécurité des cabines et de la Navigabilité compléteront le processus d'approbation

Les entreprises approuvées par TCAC pourront mettre en œuvre et utiliser le processus de modification des manuels.

Les entreprises qui ne sont pas approuvées par TCAC collaboreront avec TCAC afin d'améliorer le processus et de le faire approuver. Si sa présentation initiale n'est pas acceptée, l'entreprise pourra présenter une deuxième fois les modifications apportées au processus. Si cette deuxième présentation n'est pas satisfaisante, l'entreprise ne sera plus admissible à participer au projet pilote.

Surveillance de TCAC

TCAC surveillera ce qui suit dans le cadre d'activités de surveillance prévues :

- l'utilisation du processus;
- la qualité des modifications apportées aux manuels;
- l'efficacité du processus;
- l'application des procédures d'assurance de la qualité dans le cadre du processus de modification des manuels, le cas échéant;
- les améliorations apportées au processus à la suite de constatations découlant de la vérification de l'assurance de la qualité interne ou d'autres constatations.

Lorsqu'il n'est pas prévu qu'une entreprise fasse l'objet d'une surveillance avant 2016, un processus d'inspection sera utilisé pour assurer une surveillance.

The results of the surveillance activity will be used to determine whether the enterprise will be allowed to continue using the revised manual approval process.

Where TCCA determines that the process is not being used and/or is not effective, TCCA will advise the company that it is no longer part of the pilot project and is now subject to the normal manual approval process.

Where an enterprise is no longer considered part of the trial project and there is evidence that the approved process has not been used or other Canadian Aviation Regulations (CARs) have been wilfully or deliberately violated, a corrective action plan will be required and punitive action may be taken.

TCCA PIs may supplement planned or unplanned surveillance with a review of the manual amendments submitted by the enterprise. In this case sampling should be used to review parts of the submission to establish confidence in the enterprise's process. This may lead to further sampling or additional surveillance.

Pilot Project Participants

Prospective participants in this pilot project will be identified and notified by TCCA personnel of their selection.

The PI(s) will brief the enterprise on the contents of this IPB and the process requirements.

Participant process submissions should be sent to the enterprise PI(s) for review and approval.

Timeframe

The pilot project will commence April 2015 to December 2016.

Les résultats des activités de surveillance serviront à déterminer si une entreprise sera autorisée à continuer d'utiliser le processus révisé d'approbation des manuels.

Lorsque TCAC détermine que le processus n'est pas utilisé ou qu'il n'est pas efficace, il informera l'entreprise qu'elle ne fait plus partie du projet pilote et qu'elle sera assujettie au processus courant d'approbation des manuels.

Lorsqu'une entreprise ne fait plus partie du projet pilote et qu'il a été démontré que le processus approuvé n'a pas été utilisé ou que des dispositions du RAC n'ont pas été respectées, de façon volontaire ou délibérée, un PMC devra être établi et des mesures punitives pourraient être prises.

Les IP de TCAC pourraient améliorer les activités de surveillance prévues ou non prévues en examinant les modifications aux manuels présentées par l'entreprise. Dans ce cas, un échantillonnage devrait être utilisé pour examiner certains volets de la présentation afin d'établir un sentiment de confiance à l'égard du processus de l'entreprise. Cela pourrait entraîner le prélèvement d'autres échantillonnages ou la réalisation d'autres activités de surveillance.

Participants au projet pilote

Les participants sélectionnés pour participer au projet pilote seront avisés par le personnel de TCAC.

Les IP informeront les entreprises sélectionnées du contenu du présent BIP et des exigences relatives au processus.

Le processus de présentation des participants devrait être envoyé aux entreprises et les PI se chargeront de les examiner et de les approuver, le cas échéant.

Calendrier

Le projet pilote débutera en avril 2015 et se terminera en décembre 2016.

CONTACT OFFICE:**BUREAU RESPONSABLE :**

For more information concerning this issue, contact a Transport Canada Centre; or contact Jacqueline Booth, Standards Branch in Ottawa, by telephone at (613) 952-7974 by fax at (613) 952-3298 or by e-mail at jacqueline.booth@tc.gc.ca

Pour de plus amples renseignements concernant cette question, veuillez communiquer avec un Centre de Transports Canada ou avec Jacqueline Booth, Direction des normes, Ottawa, par téléphone au 613-952-4371, par télécopieur au 613-952-3298 ou par courriel à l'adresse suivante : jacqueline.booth@tc.gc.ca.

[original signed by / original signé par]

Aaron McCrorie
Director | Directeur
STANDARDS | NORMES